Séance du Conseil de Ville
du 29 janvier 2018, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 01 / 2018

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 32 du 27 novembre et 33 du 11 décembre 2017
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Création de 2.95 postes à la Maison de l'Enfance
7. Développement de l'interpellation 3.04/17 - "Dormir dehors, non merci", PDC-JDC, M. Blaise Christe
8. Développement du postulat 4.10/17 - "Comment désengorger les salles de sport et la piscine municipale ?", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret
9. Développement du postulat 4.11/17 - "Bon pour le commerce local", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
10. Développement du postulat 4.12/17 - "Un financement participatif, ou collaboratif, pour soulager les finances de la Ville ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Développement de la motion 5.12/17 - "Sauver des vies facilement !", PLR, M. Pierre Chételat
12. Développement de la motion 5.13/17 - "Trois semaines pour voter", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
13. Développement de la motion 5.14/17 - "Aménager un chemin pédestre à l'allée du Vorbourg", PCSI, M. Jean-Paul Miserez
14. Développement de la motion 5.15/17 - "Pour enjamber la Sorne, une passerelle oubliée !", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit
15. Développement de la motion 5.16/17 - "Un frigo collectif à Delémont", CS•POP•Verts, Mme Annelise Domont
16. Réponse à la question écrite 2.09/17 - "Conséquences d'une nouvelle DCMI pour notre ville ?", CS•POP•Verts, Mme Magali Rohner
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Jude Schindelholz, président, ouvre la séance, salue les membres et les remercie d'être présents à cette séance. Il informe que, dans le cadre du recours contre les dernières élections communales, la décision de justice requiert un recomptage des voix pour le Conseil de Ville, qui aura lieu le 3 février 2018. D'autre part, M. Schindelholz indique que Mme Rébecca Lena et MM. Toufiq Ismail-Meyer et Quentin Chappuis ont démissionné du Législatif. Ils sont remplacés respectivement par Mme Marie Jeanne Pont Moritz, M. Thierry Cortat et Mme Marie Blandino. Les suppléants sont désignés hors liste. En dernier lieu, il souhaite la bienvenue à Mme Annelise Domont, qui siège pour la première fois.

2. APPEL

Conseil de Ville

38 membres sont présents.
M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1er vice-président, M. Christophe **Günter**, 2e vice-président, M. Luc **Dobler**, scrutateur, M. Thierry **Cortat**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Jeanne **Beuret**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Blaise **Christe**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Thierry **Kamber**, Renaud **Ludwig**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Colette **Petit**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Mehmet **Suvat**, Diego **Tomaselli**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés
M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**
M. Yves Bregnard est remplacé par M. Khelaf **Kerkour**
M. Julien Crevoisier est remplacé par M. Olivier **Etique**
Mme Marie Jeanne Pont Moritz est remplacée par Mme Kathleen **Gigon**
M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**
Mme Mansouratou Sokpolie est remplacée par M. Laurent **Crevoisier**
Mme Marie-Claire Thiévent est remplacée par M. Annelise **Domont**

Sont excusés
Mme, M., Arta Canaj, Patrick Claude.

Conseil communal
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 32 DU 27 NOVEMBRE ET 33 DU 11 DÉCEMBRE 2017

Les procès-verbaux no 32 du 27 novembre et 33 du 11 décembre 2017 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, s'agissant du projet d'agglomération de 3e génération (PA3), relève les motifs entendus ayant conduit à son refus par la Confédération, tels que le manque de financement ou le retard, lequel ne semble toutefois pas être déterminant. Un rapport définitif parviendra en mars au Canton, interlocuteur de la Confédération pour ce dossier. Aussi, M. Chételat souhaite savoir si des démarches peuvent inciter la Confédération à revenir sur sa décision et si l'agglomération a les moyens de ses ambitions, vu les subventions fédérales de 50 % au maximum, le solde étant pris en charge par le Canton et les communes de l'agglomération.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que l'agglomération entreprendra diverses démarches pour revaloriser son projet auprès de la Confédération, laquelle a provoqué la surprise du Conseil communal, en l'informant de son refus par un simple courriel. 55 agglomérations existent en Suisse, parmi lesquelles 37 ont requis des subventions fédérales, alors que 32 dossiers ont été retenus.

Pour tenter d'infléchir la Confédération, une résolution interpartis sera déposée au Parlement jurassien demandant que le Gouvernement et les parlementaires fédéraux jurassiens agissent en faveur du PA3. M. Chappuis confirme que toute agglomération transmet son projet à son Canton, qui lui-même soumet le dossier à la Confédération. Dans le cas présent, l'agglomération a reçu le soutien des Exécutifs de Haute-Sorne, Saignelégier, Porrentruy et Moutier, par une prochaine lettre commune au Gouvernement, voire à la Confédération, pour l'obtention des cofinancements essentiels au développement de l'agglomération. Le rôle de l'Etat est un élément-clé dans le dossier d'agglomération, raison pour laquelle les membres du Conseil communal également parlementaires ont demandé une réévaluation des lignes dédiées au projet d'agglomération dans la planification financière cantonale. Sans un signal clair du Canton quant au financement futur, la Confédération n'apportera pas son cofinancement. Finalement, M. Chappuis indique que les cofinancements nécessaires au PA3 étaient insuffisants.
M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Diego Tomaselli, PS, revenant sur le recours contre les élections communales du 22 octobre 2017, se réjouit de la décision de justice et du recomptage organisé rapidement par le Conseil communal pour que le nouveau Législatif puisse entrer en fonction. La décision de justice indique également, concernant l'élection au Conseil communal, que le procureur a inculpé une seule personne pour fraude électorale et captation de suffrages. Dans ces circonstances, M. Tomaselli demande une confirmation du Conseil communal stipulant la non-inculpation du candidat socialiste par le Ministère public, qui prouve qu'il n'est pas un tricheur, contrairement à ce qu'a affirmé un représentant de l'UDC dans la presse.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle les démarches entreprises par le Conseil communal au soir des élections et le rôle de la Justice dans cette affaire. Le Procureur a été nanti des irrégularités constatées et une enquête supplémentaire va être ouverte. La Justice doit déterminer si cette enquête aboutit à des sanctions. Ainsi, seul le Ministère public peut affirmer qu'une personne est disculpée. En outre, le rapport de la Juge administrative indique que des personnes sont inculpées pour une enquête supplémentaire, qui débouchera sur d'éventuelles charges contre elles. La décision de la Juge administrative ordonne un recomptage, réalisé le 3 février 2018, selon des règles claires. M. Chappuis espère que cette opération permettra de confirmer les résultats d'octobre et de respecter la volonté populaire, même si un autre recours ne peut pas être exclu.

M. Diego Tomaselli est satisfait.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, demande un complément d'information concernant le PA3.

M. Damien Chappuis, maire, relève que le Jura ne peut avoir une seconde agglomération et que le cofinancement est indispensable au PA3. Entre autres mesures, le projet prévoit essentiellement la liaison avec le quartier sud de la gare, par une passerelle ou une voie souterraine, devisée à quelque 15 millions de francs, pour laquelle un soutien financier est essentiel. M. Chappuis précise que la présentation du PA3 devant les spécialistes fédéraux semblait les avoir convaincus. Quant aux PA1 et PA2, ils ont quelque retard, comme les projets des autres agglomérations suisses. Les projets jurassiens attendent encore des financements pour la réalisation d'infrastructures diverses. De la liaison gare-sud dépendent d'autres projets d'investissement atteignant 250 millions de francs (hôpital, salles de gymnastique, centre de séminaire, hôtel, entre autres), dont 75 % des travaux seront probablement confiés à des entreprises régionales.

M. Jean-Paul Miserez est satisfait.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, salue la manifestation organisée par la Ville pour les jeunes accédant à la majorité civique en 2018. Cette fête de promotion citoyenne se déroulera le 27 avril au SAS, en présence de M. Pascal Meyer, directeur de Qoqa. Le groupe PDC-JDC souhaite connaître le but de cette cérémonie, son coût et la ligne budgétaire à laquelle elle sera attribuée.

Mme Esther Gelso informe sur le retard de ce projet dû à d'autres priorités. Par cette manifestation, la Ville entend sensibiliser la population à la promotion citoyenne et aux devoirs qu'implique la majorité, notamment le droit de vote. La manifestation est organisée par les apprentis communaux et des adolescents fréquentant l'Espace-Jeunes. Son coût s'élève à Fr. 3'500.-, pour lequel le service ad hoc a réalisé une recherche de fonds pour les cadeaux offerts aux jeunes. Le budget du service assurera le solde du financement. L'événement aura lieu le 27 avril prochain, avec un apéritif dînatoire et une présentation de M. Meyer qui expliquera comment il a lancé son entreprise. Une partie récréative clôturera la soirée.

M. Didier Schaller est satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, photographie à l'appui, rapporte qu'une personne à mobilité réduite n'a pas pu garer son véhicule sur une place ad hoc à la rue de l'Hôpital le 19 décembre 2017, vu que l'emplacement était occupé par des conteneurs à papier. Il demande au Conseil communal ce qu'il compte faire pour éviter une telle situation à l'avenir.

M. Ernest Borruat indique que la Voirie, après avoir vidé les deux conteneurs, n'a pas pu les remettre à leur emplacement habituel, en raison des motos bloquant le passage. Elle les a donc laissés sur cette place de stationnement dans l'idée que le propriétaire les retirerait rapidement. M. Borruat précise qu'une telle situation ne se reproduira plus.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rapporte l'article paru dans *Bilan* s'agissant de l'attractivité fiscale. Le Jura se situe en bas de classement, Delémont occupant l'avant-dernière place des capitales cantonales pour l'imposition de produits bruts du travail de Fr. 80'000.- à Fr. 150'000.- sur les plans cantonal, communal et ecclésiastique, malgré la baisse de la pression fiscale entre 2003 et 2012. M. Baettig

demande donc au Conseil communal s'il entreprendra des démarches pour alléger le poids de la fiscalité à Delémont ces prochaines années.

M. Damien Chappuis, maire, estime que la Ville ne peut réduire la quotité, rappelant la baisse de 1.95 à 1.9. Elle consent les efforts nécessaires tout en respectant son budget, avec des comptes équilibrés.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Grégoire Monin, PS, s'agissant du PA3, indique que le Gouvernement, selon un article de la Torche 2.0, aurait transmis un courrier accompagnant le PA3 annonçant que le Canton ne pouvait pas assurer sa part de financement pour les mesures proposées. Ces révélations sont-elles exactes ? Dans l'affirmative, M. Monin déplorerait l'attitude cantonale. Comment le Conseil communal juge la position cantonale et interviendra-t-il auprès du Gouvernement pour corriger le tir ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme l'existence du courrier, qui ne donne pas énormément d'engagements de la part du Canton, tout en rappelant les décisions parlementaires dans la planification financière, laquelle prévoit des investissements en-deçà des espérances de l'agglomération. M. Chappuis regrette la façon dont le Gouvernement a transmis le dossier du PA3 à la Confédération, avec un courrier sans trop d'engagement cantonal, qui suppose que le cofinancement cantonal n'est pas forcément assuré et qui nuit au dossier. M. Chappuis insiste sur la nécessité de faire pression sur le Canton pour plus de soutien financier et une meilleure défense du PA3, le 29 mars prochain, séance à laquelle le président du Gouvernement, voire l'ensemble du Gouvernement, prendront part.

M. Grégoire Monin est satisfait.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, rappelle les oppositions dont ont fait l'objet les travaux de transformation de la parcelle 138 sise au faubourg des Capucins, en particulier le danger pour le chemin piétonnier longeant cette parcelle, de même que son accès. Durant la séance de conciliation, les opposants ont rappelé la proposition de la Commune de réaliser un rond-point à l'angle du faubourg des Capucins et de la route de Domont, qui n'a pas été réalisé. Mme Rohner souhaite donc savoir où en est ce dossier.

M. Ernest Borruat indique que la Ville a acquis auprès du propriétaire de cette parcelle une partie de la surface nécessaire à la construction du giratoire, toutefois insuffisante pour sa réalisation. Cependant, le Service UETP a étudié deux variantes du rond-point, d'une part un marquage au sol une fois acquises les surfaces nécessaires, d'autre part une version plus lourde englobant une réfection des canalisations. A l'heure actuelle, la Ville ne prévoit pas cet aménagement dans son plan financier. Néanmoins, M. Borruat amènera cette idée dans le plan de législature, toutefois sans s'engager sur sa réalisation.

Mme Magali Rohner est partiellement satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, demande la parole pour poser sa question, qui ne lui a d'ailleurs pas été accordée lors de la séance précédente.

M. Jude Schindelholz, président, indique que le Bureau cède la parole aux conseillers selon l'ordre d'inscription et que, pour chaque séance, 30 minutes uniquement sont réservées à ce type d'intervention.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 6 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. CRÉATION DE 2.95 POSTES À LA MAISON DE L'ENFANCE

Mme Esther Gelso présente cette demande de création de postes, nécessaires à l'encadrement des 25 places d'accueil supplémentaires (env. 70 enfants) qu'offre désormais la Maison de l'Enfance. Les postes seront pourvus au fur et à mesure du remplissage de l'institution, qui atteint à ce jour un taux

d'occupation de 95 %. Mme Gelso rappelle la compétence du Canton en matière d'octroi de places d'accueil et celle du Conseil de Ville s'agissant de la création des postes de travail. En dernier lieu, elle informe des préavis favorables de la Commission des affaires sociales et du logement et de la Commission des finances.

M. Paul Fasel, PCSI, indique que son groupe, même s'il était favorable au regroupement de la Maison de l'Enfance à la Mandchourie, s'interroge sur cette création de postes, estimant que les synergies obtenues par ce regroupement devraient engendrer des économies d'échelle. De même, le groupe se dit surpris de la rapidité de la demande, dont les démarches ont été entamées avant que la crèche ne prenne possession des nouveaux locaux. Ainsi, vu les efforts de rationalisation exigés dans les administrations et le secteur privé, le groupe est d'avis que la Ville devrait examiner la situation durant les prochains mois pour soumettre une proposition étayée par des faits et non des statistiques. Dans ces circonstances, il s'abstiendra de voter.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, se réjouit de la concrétisation du projet et de la visite prochaine des locaux. Son groupe soutiendra la création des 2.95 postes nécessaires à l'exploitation des 25 places d'accueil octroyées par le Canton.

M. Laurent Crevoisier, PS, s'engage avec le Conseil communal pour le bon fonctionnement de la structure et acceptera cette création de postes.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime être souvent placé devant le fait accompli s'agissant des demandes du Conseil communal. Toutefois, il se dit choqué du fait que la Commission des finances n'ait pas encore statué sur cet objet, tout en relevant que le débat, dans de tels organes, sert à préparer les discussions. C'est à son sens un vice de forme et un non-respect de la démocratie, raisons pour lesquelles il combattra l'entrée en matière.

M. Alphonse Poupon, PS, en sa qualité de président de la Commission des finances, précise que la Commission des finances a traité cette création de postes et l'a acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme Esther Gelso répète que les deux commissions concernées par cet objet l'ont préavisé favorablement et à l'unanimité. Elle précise également que le Canton examine les données fournies avec attention avant l'octroi de places supplémentaires, selon des règles très précises. La Ville a effectivement demandé des places supplémentaires au Canton lors de la création du projet, vu qu'il est utile de disposer des postes de travail au moment où les places sont attribuées. D'autre part, elle a décidé de bénéficier d'une cuisine professionnelle confectionnant tous les repas, avec l'opportunité de choisir ses produits de saison et de proximité.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

DECISION : la création de 2.95 postes à la Maison de l'Enfance est acceptée par 32 voix contre 1.

7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/17 - "DORMIR DEHORS, NON MERCI", PDC-JDC, M. BLAISE CHRISTE

M. Blaise Christe, PDC-JDC, informe avoir rencontré début décembre un sans-abri dans le quartier de la gare, ce qui l'a étonné, d'où le dépôt de cette interpellation, qui semble avoir engendré une entrevue entre ce monsieur et le Service de l'action sociale. M. Christe informe avoir eu de nombreux contacts avec lui, dont l'amie vivrait dans les mêmes conditions, sans appartement, bien que bénéficiant de l'AI, ce qui choque l'interpellateur, qui assume désormais sa curatelle. Dès le 1er février 2018, le couple bénéficiera d'un logement. De l'avis de M. Christe, cet événement démontre un dysfonctionnement du système, d'autant que le Commissaire de police, lorsqu'il s'est rendu au Service de l'action sociale, n'a pas été entendu.

M. Christe souhaite savoir ce que la Ville entreprendra lorsqu'un prochain cas se reproduira, relevant les dispositions de la Constitution et du Tribunal fédéral quant aux droits minima de chacun. Relevant que quatre conseillers communaux sur cinq siègent au Parlement, M. Christe déplore que cette Autorité n'ait pas traité ce sujet lors de sa séance de décembre. D'autre part, à la remarque d'un chef de service disant que ce monsieur devrait se rendre dans une autre ville offrant des solutions d'accueil, M. Christe répond que le décès de ce monsieur aurait eu pour conséquence le risque d'une inculpation pour homicide par négligence. A son sens, la présomption d'innocence ne s'applique pas vraiment aux politiciens.

Mme Esther Gelso déplore la situation dramatique qu'ont vécue ces deux personnes. La présente interpellation lui permet de fournir diverses explications, sans pouvoir détailler la situation personnelle de

ce monsieur, pour des questions de respect de la sphère privée et de confidentialité. En particulier, Mme Gelso relève que ni la Ville ni le Canton ne disposent de structures d'accueil d'urgence, au contraire des grandes villes. Toutefois, des procédures d'urgence et des partenariats existent, avec le Centre St-François, les hôtels ou des lieux d'accueil collectifs cantonaux, à disposition durant les investigations permettant d'orienter les personnes vers les services pouvant les prendre en charge. Cette procédure fonctionne à satisfaction pour autant que, une fois les demandes connues, les demandeurs la suivent et se conforment à ses exigences. Mme Gelso relève que le Canton et la Commune sont tenus au droit de réserve et à la protection des données, contrairement à ce monsieur. Pour cette raison, elle ne peut pas fournir les détails de la gestion de ce dossier, tout en assurant que la Ville l'a traité consciencieusement et dans le respect des protocoles ad hoc, avant de le transmettre au Canton, qui a lui aussi rempli son mandat. Les institutions cantonales et communales ont parfaitement fonctionné, en particulier les opportunités offertes à cette personne en détresse. Elle répète que les demandeurs doivent répondre aux exigences et prérogatives prévues par la loi pour avoir accès aux différentes aides auxquelles elles ont droit, ce qui permet de traiter chaque situation de manière équitable et dans le respect des dispositions légales.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, se dit très déçu, en relevant que l'aide proposée à ce monsieur était un billet de train retour pour son domicile précédent. A son sens, l'absence de structure d'accueil révèle que le Canton du Jura ne respecte pas la Constitution fédérale. M. Christe regrette qu'une intervention législative soit nécessaire pour apporter un soutien à une personne en détresse.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/17 - "COMMENT DÉSENGORGER LES SALLES DE SPORT ET LA PISCINE MUNICIPALE ?", CS•POP•VERTS, MME JEANNE BEURET

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, considérant la très forte fréquentation de la piscine couverte et la pénurie de salles de sport de Delémont, rapporte qu'un groupe de travail a fait un état des lieux des structures existantes, dont elle souhaite connaître le résultat des réflexions. Parallèlement, elle souhaite connaître les objectifs de ce groupe de travail, sa composition et un calendrier des délais fixés. Pour Delémont, une réflexion globale devra intervenir, intégrant les espaces extérieurs, vu la nécessité de promouvoir l'activité physique. La réponse du Conseil communal pourrait l'inciter à retirer son postulat.

M. Claude Schluchter confirme l'étude du groupe de travail chargé de la problématique des salles de sport à Delémont, dont le Conseil communal a validé le cahier des charges. L'examen réalisé par ce groupe indique que le Canton a déjà contacté la Fondation St-Germain concernant les disponibilités de sa salle de gymnastique. De taille restreinte, elle est toutefois bien équipée et déjà utilisée par l'Ecole de commerce, même si l'institut est prioritaire. D'autres groupes sportifs ou écoles la fréquentent également, ce qui laisse peu de disponibilités. La piscine de l'Hôpital du Jura n'est plus utilisée depuis plusieurs années et ne sera pas réhabilitée. Quant à la Fondation Pérène, sa piscine plein air de 15 m, non chauffée et sans vestiaires, ne pourrait pas être utilisée par les écoles ni le public pour la natation, mais éventuellement pour d'autres activités, moyennant une rénovation. A l'heure actuelle, la fondation envisage de la recouvrir de gazon, bien que ce projet ne soit pas prioritaire. En outre, sa halle de gymnastique est bien équipée et présente quelques plages horaires disponibles. Son emplacement éloigné conviendrait uniquement aux cours de deux leçons suivies mais il reste à vérifier si la petite taille répond aux critères du Plan d'étude romand. Toutes ces questions seront reprises dans la réflexion du groupe de travail. S'agissant des piscines, peu voire aucune solution ne semble se dessiner du côté des propriétaires privés. Une étude déterminera si la couverture de la piscine de la Fondation Pérène est opportune. M. Schluchter suggère que cet examen soit couplé avec l'étude d'opportunité de la couverture hivernale de la piscine de la Blancherie. Le groupe de travail soumettra ses propositions au Gouvernement puis au Conseil communal d'ici aux vacances d'été.

Dans ces circonstances, M. Schluchter estime le postulat partiellement réalisé, d'autant que les éléments en suspens sont confiés au groupe de travail. Le Conseil communal suggère donc de refuser le postulat.

Finalement, M. Schluchter précise les objectifs du groupe de travail, notamment de créer des halles de gymnastique répondant aux besoins. Il se compose de représentants cantonaux, communaux et des écoles, sous la présidence de M. Schluchter. Le groupe de travail entend présenter un projet au Gouvernement et à l'Exécutif avant la pause estivale, pour ensuite délivrer au Conseil de Ville un rapport final d'ici à fin 2018.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, remercie M. Schluchter pour ses indications et, vu l'état d'avancement du dossier, retire son postulat.

9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/17 - "BON POUR LE COMMERCE LOCAL", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, informe que les Autorités prévôtoises ont déposé un postulat demandant que tout ou partie des jetons de présence soient versés sous forme de bons d'achat dans les commerces locaux. Par ailleurs, Porrentruy semble payer le dernier salaire des conseillers communaux par de tels bons. Le Parlement a par ailleurs accepté un postulat sur le même sujet. M. Baettig estime légitime que les élus soutiennent le commerce local et que les entreprises pourraient aussi y être invitées. Comme l'ont décidé les collectivités précitées, M. Baettig suggère d'accepter cette proposition pour renforcer les échanges locaux.

M. Damien Chappuis, maire, suggère de refuser ce postulat vu que, formellement, il ne comporte aucune demande envers le Conseil communal. Rappelant les règles de rédaction à appliquer, M. Chappuis souligne que la Ville recourt aux bons delémontains autant que possible, notamment pour les allocations de naissance (Fr. 60'000.- par année). Des discussions sont en cours avec la Commission du personnel pour rétribuer les allocations de résidence sous cette forme. Le soutien des conseillers de ville et commissaires envers le commerce local devrait être évident, même sans les bons delémontains en guise de jetons de présence.

D'autre part, le paiement du salaire des conseillers communaux en bons delémontains semble difficile, d'autant que M. Chappuis, en ce qui le concerne, n'a pas d'autre activité professionnelle. Le paiement de factures ne peut se faire par l'intermédiaire des bons.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, est d'avis que le postulat sous-entend bien une demande au Conseil communal, contrairement à ce que prétend M. Chappuis. Il estime le postulat clair comme une initiative parlementaire. En revanche, verser sous cette forme les allocations de naissance mais pas une partie des jetons de présence lui paraît incohérent, raison pour laquelle il invite à soutenir le postulat.

M. Pierre-Alain Fleury, PDC-JDC, estime qu'un postulat ne doit pas être nécessaire pour que les membres du Conseil de Ville effectuent leurs achats dans les commerces locaux.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, considère être traité comme un enfant pour cette question de langage littéral. A son sens, le postulat dérange car le Conseil communal, par intérêt personnel, ne souhaite pas recevoir ses jetons de présence sous forme de bons. Cette position trahit un égoïsme et une hostilité envers lui et son parti. M. Baettig se dit fâché de la manière dont il est traité.

M. Damien Chappuis, maire, réfute les propos de M. Baettig, n'ayant pas prononcé les termes reprochés. Réitérant le soutien de la Ville au commerce local, il invite M. Baettig à utiliser les bonnes terminologies pour ses interventions.

DECISION : le postulat 4.11/17 - "Bon pour le commerce local", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 10 voix contre 8.

10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.12/17 - "UN FINANCEMENT PARTICIPATIF, OU COLLABORATIF, POUR SOULAGER LES FINANCES DE LA VILLE ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Jude Schindelholz, président, invite le Conseil de Ville à poursuivre les débats dans une atmosphère plus sereine.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, par son postulat, présente une des nouvelles formes de participation et d'implication citoyenne développées par le numérique. Le financement participatif ou collaboratif évite le recours à certaines voies, notamment bancaires, les citoyens s'organisant eux-mêmes par des moyens de communication directs. En Suisse, 50 plates-formes se sont créées selon ce fonctionnement. Le financement participatif permet d'obtenir des prêts sans passer par un établissement financier. Le porteur du projet à financer (individu, entreprise, commune) lance un appel et chaque financeur devient détenteur, désintéressé, d'une partie du prêt. Si la demande est jugée solide, elle est publiée après une estimation des intérêts et des mensualités. Les investisseurs se voient rembourser mensuellement leur prêt. Une fois le projet mieux connu, les banques peuvent également intervenir.
M. Baettig relève les risques de ce genre de financement, qui ne bénéficie d'aucune assurance. Les taux sont quelque peu plus élevés, les délais de remboursement plus courts mais ces financements font partie d'une économie de réalité de marché. Il met en exergue les citoyens qui deviennent investisseurs, ce qui renforce la démocratie économique, selon lui. A son sens, les citoyens doivent créer et financer des projets, sans toujours compter sur l'Etat. Ce financement aurait pu s'appliquer au skate-park, dont il

regrette que les initiants ne soient pas directement impliqués au niveau de la responsabilité et de la gestion. Aussi, il invite le Conseil communal à évaluer l'impact de ce financement participatif sur l'état des finances et de la dette pour savoir si la Ville a intérêt à développer ce modèle.

M. Damien Chappuis, maire, suggère le refus de ce postulat, estimant que la collectivité publique ne doit pas utiliser ce genre de financement. En effet, la démarche participative existe déjà par les impôts qui permettent de définir une ligne de conduite s'agissant du plan des investissements. De plus, M. Chappuis rappelle que les Services industriels ont eu recours à ce modèle de financement, mais pour un projet précis. Finalement, il s'interroge sur l'obligation ou pas de recourir au vote populaire alors qu'actuellement, la Ville emprunte à des instituts bancaires de la place et avec lesquels elle souhaite poursuivre la collaboration. De l'avis de M. Chappuis, le postulat ne correspond pas aux attentes d'une collectivité publique comme Delémont.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, s'oppose à ce postulat, les investisseurs n'étant pas complètement désintéressés, vu les contreparties exigées. D'autre part, le financement participatif n'exclut pas le financement d'institutions comme la Loterie romande pour des projets culturels notamment. M. Rebetez indique que l'Etat recourt déjà à ce modèle, par exemple pour la patinoire de Porrentruy ou le Théâtre du Jura. Finalement, il considère l'intervention non pas comme un postulat pour la démocratie participative, mais libéraliste, visant à enlever à l'Etat sa possibilité d'agir et de s'engager sur des priorités, ce qui va à l'encontre de la compréhension de la politique que se fait le groupe CS•POP•Verts.

DECISION : le postulat 4.12/17 - "Un financement participatif, ou collaboratif, pour soulager les finances de la Ville ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 19 voix contre 1.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.12/17 - "SAUVER DES VIES FACILEMENT !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, par cette motion, demande au Conseil communal de contacter la fondation ReaJura cœur pour établir la meilleure stratégie pour sauver des vies lors d'arrêts cardiaques. Il ne s'agit pas d'une étude mais d'un mandat à confier à la fondation, à but non lucratif, non subventionnée et partenaire de l'Hôpital du Jura. Rappelant une motion similaire déposée par le Parti socialiste jurassien, refusée par 26 voix contre 25, M. Chételat indique que la fondation est en relation avec l'Association jurassienne des communes, qui attend des nouvelles de la Ville. Il regrette l'absence de réponse du Conseil communal, estimant de plus important de soutenir les bénévoles dont il relève l'excellent travail.

A titre d'exemple, M. Chételat indique qu'au Tessin, le taux de survie des accidents cardiaques est passé de 15 % à 55 %, pour quelque 300 cas annuels. La fondation forme le public, même si pour Delémont la réflexion doit concerner les fonctionnaires communaux, comme c'est déjà le cas pour certaines communes jurassiennes. Dans le Jura bernois, des entreprises ont la volonté de former leur personnel. A Delémont, la Police locale et le CRISD sont formés, le véhicule d'officier de service disposant d'un appareil loué à la fondation. Les écoliers du Collège ont eux aussi suivi la formation en 2016. La fondation offre un réseau de défibrillateurs disponibles 24 h / 24, 7 j / 7. La location d'un appareil s'élève à Fr. 600.-/an et les emplacements sont déterminés selon un algorithme spécifique mis à disposition de la fondation par son partenaire, Ticino Cuore. Une application smartphone complètera prochainement l'organisation.

M. Damien Chappuis, maire, se ralliant à la position de M. Chételat, indique que le Conseil communal a demandé la transformation en postulat pour mener une étude encore plus poussée. L'Hôtel de Ville de même que le Centre sportif disposent d'un défibrillateur. Ayant réexaminé cette motion, le Conseil communal suggère de l'accepter. Il contactera la fondation pour déterminer les pistes à développer.

Mme Kathleen Gigon, PS, rapporte que son groupe fait les mêmes constats que le PLR et estime essentiel de mettre en place une stratégie avec la fondation pour la dispense des premiers soins, pour laquelle les défibrillateurs doivent être accessibles en tout temps. Les propositions complétant la motion lui paraissent réfléchies, efficientes et primordiales. Toutefois, le groupe socialiste s'étonne de cette motion, vu qu'au Parlement, le groupe PLR a refusé une motion similaire émanant du groupe socialiste. Favorable à la demande, le groupe PS l'acceptera.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, se rallie aux propos de ses préopinants et informe que son groupe acceptera la motion, qui pourrait être un exemple au niveau cantonal.
M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime que cette intervention doit être soutenue. Il souhaite toutefois savoir si le défibrillateur de l'Hôtel de Ville a déjà servi et si les fonctionnaires connaissent son fonctionnement.

M. Pierre Chételat, PLR, remercie le Conseil communal qui accepte la motion, de même que les conseillers s'étant exprimés. A son sens, l'emplacement du défibrillateur de l'Hôtel de Ville n'est pas optimal, vu qu'il n'est pas accessible en permanence.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le personnel de l'Hôtel de Ville n'a jamais eu recours au défibrillateur mais que cet appareil doit être maintenu à son emplacement actuel.

DECISION : la motion 5.12/17 - "Sauver des vies facilement !", PLR, M. Pierre Chételat, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/17 - "TROIS SEMAINES POUR VOTER", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, par sa motion, souhaite proposer des solutions simples au problème de l'abstention. En effet, de nombreux citoyens n'ont pas pu voter lors des dernières élections communales, en particulier quatre candidats inscrits sur les listes de son groupe, en raison de la réception tardive du matériel de vote. Pour réduire le taux d'abstention, divers ajustements devraient intervenir, comme le dépôt anticipé des listes, la modification des dates des votations ou la mise à disposition du matériel de vote pour les citoyens qui souhaitent le chercher eux-mêmes. De l'avis de M. Rebetez, la population devrait bénéficier de trois semaines pour voter, ce qui implique une négociation avec le Canton.

M. Damien Chappuis, maire, convaincu des arguments de M. Rebetez, relève que la Ville ne peut pas modifier les lois cantonales, le Canton étant compétent pour définir les dates des scrutins, de même que le calendrier en découlant. A son sens, le groupe CS•POP•Verts devrait déposer cette motion au Parlement, Delémont ne pouvant pas imposer des dispositions à l'ensemble des autres communes jurassiennes ni même bénéficier d'une situation unique. M. Chappuis affirme le soutien que les députés delémontains apporteront à une telle démarche. Ainsi, même s'il est favorable à l'idée, le Conseil communal suggère de refuser la motion.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, a l'impression que l'ensemble de la population ne reçoit pas le matériel en même temps. De plus, bien que le Canton détermine la date du dépôt des listes, M. Rebetez est d'avis que la Ville dispose d'une marge de manœuvre, même réduite, pour réduire les délais.

M. Marc Ribeaud, PS, s'oppose à cette motion, craignant que la campagne électorale n'en ressorte moins attrayante car plus longue. De plus, voter trop tôt revient à se prononcer sur des objets dont les arguments ne sont pas encore connus et peut provoquer le regret, une fois toutes les informations disponibles, de n'avoir pas voté autrement. De l'avis de M. Ribeaud, les campagnes animées intéressant les citoyens doivent être concentrées.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, relève la distribution disparate du matériel de vote, certains citoyens le recevant 13 jours avant, d'autres 10, ce qui peut avoir empêché quelques personnes de voter mais qui n'explique pas le taux d'abstention de 70 %.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rappelle que 70 % des ayants droit ne votent pas et ce taux n'est, à son sens, pas lié aux différents délais. L'abstentionnisme relève d'un désintéressement, de la non-implication des citoyens et de l'absence de débat démocratique. A son sens, la culture politique doit changer pour intéresser la population. Aussi, il refusera la motion.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, suggère de faire en sorte, en premier lieu, que chaque citoyen reçoive son matériel le même jour, ce qui permettra de gagner quelques jours.

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte que son groupe ne soutiendra pas cette motion, même s'il regrette que certains citoyens ne puissent pas exprimer leur vote. Selon lui, la campagne actuelle est suffisamment longue et son allongement risque de provoquer un accroissement des probabilités de captations de suffrages, notamment.

M. Damien Chappuis, maire, estime que non pas la durée de la campagne mais la façon de voter incite la captation de suffrages. L'abstention découle du manque d'intérêt et non de l'impossibilité de voter. M. Chappuis précise que le Canton établit le calendrier ad hoc et l'ensemble des délais à respecter, pour toutes les communes jurassiennes. De plus, l'avancement de la réception du matériel de vote provoquerait le réajustement des délais antérieurs, dont le non-respect peut engendrer un vice de procédure. Aussi, M. Chappuis est favorable à la définition d'une procédure globale et identique pour l'ensemble des communes jurassiennes. Il indique que les quelque 9'000 enveloppes de vote sont livrées par la Commune le même jour à la Poste, mais que cette dernière ne les retransmet pas simultanément aux citoyens.

M. Chappuis affirme que la Ville a respecté les délais, même s'il admet que des pistes pourraient être examinées pour assurer une réception commune à tous les citoyens. En dernier lieu, il réitère sa proposition de refuser la motion et de saisir le Parlement de cette problématique.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, vu les informations fournies, retire sa motion.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/17 - "AMÉNAGER UN CHEMIN PÉDESTRE À L'ALLÉE DU VORBOURG", PCSI, M. JEAN-PAUL MISEREZ

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, propose au Conseil communal d'étudier la réalisation d'un chemin piéton à l'allée du Vorbourg, qui ne nécessite pas l'acquisition de terrain, vu l'entente avec la Bourgeoisie de repousser la barrière pour assurer un espace de 2 m. Actuellement, ce chemin, qui bénéficie d'une protection cantonale, est très étroit et difficilement praticable par mauvais temps. L'Office cantonal de l'environnement n'a pas d'objection à cette réalisation, pour autant qu'elle soit légère et sans éclairage, pour protéger la faune de ce secteur, ce à quoi M. Miserez adhère. A son sens, un dégrapage et la pose d'une chaille stabilisée suffisent à cet aménagement. Il demande donc d'ici à la rentrée d'août un projet et un crédit permettant d'accepter la réalisation du sentier.

M. Ernest Borruat indique que la requête induit le dépôt d'un plan spécial autorisant ce projet, vu que l'allée d'arbres est protégée depuis 1980. L'arrêté y relatif stipule l'interdiction d'ériger des constructions, ouvrages ou installations dans certaines zones. De plus, l'autorisation de l'Office des eaux et de la protection de la nature sera nécessaire pour creuser le sol dans un rayon de 20 m depuis le tronc des arbres. Ainsi, les études préalables et l'établissement du plan spécial demandent près de neuf mois, vu les larges consultations de différents milieux. Estimant la motion irréalisable dans le délai imparti, il suggère sa transformation en postulat pour confier le mandat d'étude, permettant de même d'analyser les effets sur la mobilité et les conséquences possibles au niveau des dangers. En effet, tous les déplacements à pied ne pourront se faire sur ce chemin.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, relève la simplicité de sa motion, d'autant que l'Office de l'environnement n'a pas d'objection à l'aménagement prévu. Englober de plus les problèmes de vitesse des voitures et de déplacements des personnes à mobilité réduite complique l'étude. Aussi, il accepte de modifier sa motion, étant persuadé que la Ville pourra réaliser l'étude demandée, sous réserve des autorisations externes. Du reste, les démarches précisées par M. Borruat correspondent à la requête de la motion.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, souhaite connaître le point de vue de la Bourgeoisie et, non opposée au sentier, elle craint que l'aménagement ne nuise aux arbres.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, est favorable à la motion plus qu'au postulat, même si sa réalisation dépassera les six mois, vu les nombreux promeneurs dans ce secteur.

M. Ernest Borruat relève que lier le projet à une demande de crédit pose problème. En effet, l'estimation des coûts nécessite un plan spécial qui, lui, déterminera certaines conditions de la réalisation. De ce fait, le Service UETP refuse que le plan spécial engendre des mesures plus onéreuses que celles préalablement estimées. Pour ces raisons, le Conseil communal demande la transformation en postulat ou le retrait de l'estimation des coûts, dans la motion en question.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, propose de modifier la dernière phrase de sa motion comme suit : "Nous demandons au Conseil communal d'étudier et de déposer un plan spécial qui permette la réalisation de ce tronçon de chemin piétonnier". La Ville pourra ensuite estimer les coûts et prendre les mesures nécessaires. Du reste, la dépense sera peut-être de compétence du Conseil communal.

M. Ernest Borruat indique que la Ville n'a pas contacté la Bourgeoisie à ce sujet, propriétaire de la surface en question. De plus, le plan spécial réglera la question liée à la protection des arbres.

DECISION : la motion 5.14/17 modifiée - "Aménager un chemin pédestre à l'allée du Vorbourg", PCSI, M. Jean-Paul Miserez, est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.15/17 - "POUR ENJAMBER LA SORNE, UNE PASSERELLE OUBLIÉE !", CS•POP•VERTS, MME COLETTE PETIT

Mme Colette Petit, CS•POP•Verts, met en exergue la dangerosité de la passerelle des apprentis par temps humide. Fortement utilisée par les piétons et les cyclistes, cette infrastructure ne peut pas être recouverte d'une moquette goudronnée car elle abîmerait le bois. Toutefois, selon les renseignements de Mme Petit, des solutions existent pour ce genre de passerelles, notamment des moquettes amovibles recouvertes de cailloutis et des fines bandes antidérapantes en inox posées en travers des planches, produites par une entreprise régionale. Ces revêtements pas très coûteux pourraient être posés par la Voirie.

M. Ernest Borruat indique que le Conseil communal accepte cette motion qui serait peut-être déjà réalisée si le Service UETP n'était pas en sous-effectif. L'étude permettra de déterminer la solution optimale, que la Ville souhaite assortir d'une réserve financière pour parer à tout éventuel entretien nécessaire au moment du démontage des lames.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, favorable à la motion, s'interroge toutefois sur le caractère glissant du métal en hiver.

M. Ernest Borruat confirme que la Ville sollicitera plusieurs entreprises pour réaliser cette motion. Certaines variantes, autres que les bandes métalliques, demandent à être testées pour déterminer le meilleur produit.

DECISION : la motion 5.15/17 - "Pour enjamber la Sorne, une passerelle oubliée !", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.16/17 - "UN FRIGO COLLECTIF À DELÉMONT", CS•POP•VERTS, MME ANNELISE DOMONT

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, suggère par cette motion l'implantation d'un réfrigérateur dans l'espace public, à la disposition des citoyens souhaitant par exemple partager une récolte fructueuse ou s'approvisionner en aliments. Outre la lutte contre le gaspillage alimentaire, la motion vise un renforcement du lien social, même s'il est déjà fort dans le Jura. Les expériences réalisées dans d'autres villes ne sont pas toutes positives, en raison de déprédations et des contrôles à effectuer. D'autre part, Mme Rohner admet que le recours aux aliments entreposés provoque une gêne dans le public. Le groupe attend donc les avis du Conseil communal et du Conseil de Ville, afin de décider de transformer la motion en postulat. A son sens, les difficultés envisagées n'empêchent pas de mener la réflexion, d'autant que le projet est peu onéreux.

Mme Esther Gelso indique que, renseignements pris auprès des communes ayant réalisé cette expérience, son succès est très confidentiel et délicat. En effet, certains citoyens n'hésiteront pas à déposer des aliments de leur potager mais pour d'autres, il sera plus délicat de venir s'y approvisionner, d'où le bon emplacement à trouver. Le vandalisme et les notions d'hygiène sont considérables également, un tri des aliments étant nécessaire deux fois par semaine. Les aliments doivent donc comporter une date de dépôt et un nettoyage régulier doit être envisagé. Le Conseil communal pourrait donc lancer une phase test sur un ou deux ans, d'où sa demande de transformation en postulat pour pouvoir développer des synergies avec les associations existantes (LARC, CAFF, notamment).

M. Luc Dobler, PCSI, informe que de telles initiatives émanent principalement d'associations, ayant trouvé des membres motivés pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet, en particulier pour tout ce qui touche aux règles d'hygiène. Sans douter de l'utilité d'un réfrigérateur collectif à Delémont, M. Dobler est d'avis que le besoin doit encore être prouvé. De plus, la motion ne précise aucune proposition d'organisation. A son sens, ce projet nécessite la constitution d'une association ou le mandat à une association existante, qui déterminerait les besoins organisationnels et financiers du projet, pour soumission aux Autorités. Aussi, le groupe PCSI refusera l'intervention, quelle qu'en soit la forme, estimant que ce projet ne relève pas de la Ville.

M. Christian Wirz, PDC-JDC, même si l'idée est intéressante, relève les nombreux problèmes de ce projet, notamment d'hygiène. Il insiste sur la réglementation claire pour des produits disponibles à tous et en tout temps, sous le contrôle du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (séparation des produits, emballage spécifique, date limite de consommation, entre autres). Il cite également le risque de recourir au réfrigérateur collectif pour ne pas avoir à évacuer des produits dans un sac taxé. Selon ses informations, la mise en place de ce projet provoque divers problèmes : insalubrité, dégâts du matériel ou aliments impropres à la consommation. Les contrôles cantonaux occasionnent d'ailleurs souvent des amendes. Seul le projet de Romont semble plus ou moins donner satisfaction mais il a induit la création d'une association responsable du réfrigérateur, la commune ne s'en chargeant pas. Elle assume toutefois le contrôle de l'installation plusieurs fois par jour, raison pour laquelle elle s'interroge sur la poursuite de

cette expérience. De ce fait, l'acceptation de la motion implique la gestion du réfrigérateur et les contrôles à la charge de la Ville, ce que le groupe PDC-JDC ne souhaite pas. Il refusera donc la motion.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, estime que la Ville doit s'impliquer dans une telle action, en collaboration avec les associations, pour que le projet provoque l'engouement de la population. Les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple pour dynamiser la ville. Elle accepte la transformation en postulat pour déterminer la faisabilité de ce projet.

DECISION : la motion 5.16/17 transformée en postulat - "Un frigo collectif à Delémont", CS•POP•Verts, Mme Annelise Domont, est refusée par 16 voix contre 15.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/17 - "CONSÉQUENCES D'UNE NOUVELLE DCMI POUR NOTRE VILLE ?", CS•POP•VERTS, MME MAGALI ROHNER

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, est satisfaite.

17. DIVERS

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la SRT Jura, invite les personnes qui le souhaitent à assister à un débat concernant l'initiative *No Billag*, en présence de MM. Dominique Baettig et Mathieu Béguelin, le 30 janvier 2018, à 20 heures, à la Croisée des Loisirs.

Ont été déposés :
- **question écrite 2.01/18** - "Parking", UDC•UDF•sp, Mme Laurence Studer
- **postulat 4.01/18** - "Ouverture de la Maison de l'enfance pendant les vacances", PCSI, M. Paul Fasel
- **motion 5.01/18** - "Ouverture de la Maison de l'enfance avant et après les vacances", PCSI, M. Paul Fasel
- **motion 5.02/18** - "Une maison de l'enfance ouverte toute l'année !", PDC-JDC, Mme Karen Chevrolet
- **motion 5.03/18** - "Un Conseil des Citoyens, choisis par tirage au sort : un contrepoids démocratique et citoyen", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 22 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : Jude Schindelholz

La vice-chancelière : Nadia Maggay

Delémont, le 12 février 2018